



1^{re} édition du journal du Syndicat des tuteurs et tutrices de la Télé-université

Plus d'information sur les mécanismes d'assignation ce lundi !

Qu'y va-t-il de nouveau dans la manière dont s'effectue le partage de l'encadrement d'étudiant-e-s entre tuteurs et tutrices ? Pourquoi a-t-on fait ce choix lors de la négociation de la dernière convention collective ? À la demande de certains membres, une rencontre d'information aura lieu pour mieux comprendre ces mécanismes d'assignation et les préoccupations des membres à ce sujet. C'est un rendez-vous ce lundi 18 avril à 18h00 aux locaux de Montréal (12.042) et Québec (2210) de la TÉLUQ.

Retour sur l'assemblée générale

Considérant l'état de notre situation prévalant à la TÉLUQ, notre syndicat a tenu une assemblée générale spéciale, le 21 mars dernier simultanément à Québec, avec 8 participant-e-s, et Montréal, avec 16 participant-e-s. Deux grands sujets figuraient à l'ordre du jour.



Service des Ressources Académiques (SRA) et impacts sur les relations de travail

La présidente Nancy Turgeon a présenté les grands enjeux ayant un impact considérable sur nos relations de travail avec l'employeur. D'abord, la récente abolition de la Direction de l'encadrement signifie que les tuteurs ne relèveront plus du Service des Ressources Humaines, mais du SRA qui sera notre supérieur immédiat et gèrera notre convention collective. Beaucoup

de dossiers difficiles étant déjà sur la table, le syndicat a déposé quatre griefs, sur des sujets comme le blocage du budget d'intégration pédagogique, la départementalisation, la politique d'évaluation et le non-respect d'une lettre d'entente nouvellement signée. Or, la Direction par intérim a indiqué que ces dossiers de relation de travail ne seraient pas traités avant l'implémentation du SRA, à une date encore indéterminée. Les tuteurs et tutrices présents ont vivement réagi et l'assemblée a alors discuté des moyens de préserver notre convention collective. Le besoin de valoriser notre profession a été retenu et la bonne santé financière de notre syndicat a été soulignée.

Demande patronale de coupes dans les salaires et avantages sociaux

Les tuteurs et tutrices ont déjà fait largement leur part depuis l'adoption de la dernière convention collective : transition à la correction à l'écran avec l'abandon des frais postaux, hausse de notre charge de travail avec la rétention des nouveaux étudiants par les appels téléphoniques, etc. En tenant compte des fortes inégalités des hausses salariales des dernières années, la proposition de notre syndicat en réponse à cette demande a été approuvée à l'unanimité. L'assemblée générale a ainsi mandaté l'exécutif pour négocier avec l'employeur, sous certaines conditions, stipulant que le résultat de cette négociation devra être approuvé en assemblée générale avant toute entente finale avec l'employeur. Pour consulter la résolution adoptée en assemblée, visitez notre Facebook (<https://fr-ca.facebook.com/stttu.ca/>). Une motion de félicitation unanime a été adressée à notre nouveau comité exécutif à la levée de l'assemblée.

Périls en la demeure ou les enjeux de la départementalisation

Le remplacement des Unités d'Enseignement et de Recherche (UER) par des Départements et celui des Conseils d'UER par des Comités de programmes a été décidé par la Direction sans aucune consultation avec le syndicat. Plus grave, ces changements, couramment appelés «la départementalisation,» vont à l'encontre de plusieurs dispositions de notre convention collective. Conséquemment, le syndicat a déposé un grief, forçant ainsi l'employeur à négocier,

mais celui-ci a depuis rompu unilatéralement la gestion de tous les dossiers de relations de travail. La politique de départementalisation pose des enjeux cruciaux pour les personnes tutrices que le syndicat a bien l'intention de prendre de front !

Problème de représentation

Là où les CUERs comptaient chacun deux représentant-e-s des personnes tutrices, les Comités de programmes n'en incluraient plus qu'un-e seul-e.

Plus de discussion sur notre accès au travail

Au sein des CUERs, les exigences de qualification (EQT) pour le tutorat des cours étaient déjà décidées par les professeur-e-s à la Table professorale. Or, ces EQT étaient discutées auparavant avec les représentant-e-s des personnes tutrices en CUER. Avec la départementalisation, seule l'Assemblée départementale (remplaçant la Table professorale), où ne siège aucun représentant-e des personnes tutrices, discuterait des compétences nécessaires pour devenir tuteur ou tutrice dans un cours donné. On perdrait alors cet acquis avec la transformation des CUERs en Comités de programme.

Transparence et circulation de l'information

Du temps des CUERs, en accord avec notre convention collective, les compte-rendu des réunions étaient acheminés au syndicat, ou alors ils étaient effectués par les représentant-e-s des personnes tutrices. S'ensuivait leur diffusion dans le bulletin de liaison de la Table pédagogique que toutes les personnes tutrices recevaient par courriel. Or, les nouveaux Comités de programmes auraient des politiques disparates sur le traitement de l'information donnée durant leurs réunions. Plus inquiétant, l'employeur cesserait le financement du bulletin de liaison, comme il bloque les discussions sur le budget du comité d'intégration dont il relevait. Bref, dans la situation actuelle, on ignore quelles informations seront divulguées et on perd les moyens financiers d'en informer les tuteurs.

Vous savez tout de l'outil de Dépôt des travaux ?

Bien entendu, vous faites tout pour que vos étudiant-e-s aient accès à votre rétroaction le plus tôt possible, malgré que les travaux se multiplient parfois de manière effarante dans l'outil de Dépôt des travaux ! Saviez-vous toutefois que l'employeur a également accès à cet outil et peut surveiller votre respect du délai de correction des travaux dans les 7 jours ouvrables suivant leur réception ?

Des statuts, qu'osse ça donne ?

Un comité de révision des Statuts et règlements du syndicat a été créé lors de la dernière assemblée générale. Comme ceux-ci ont été adoptés il y a 10 ans, un ménage du printemps s'impose ! Après tout, ces statuts constituent les balises de notre démocratie syndicale, sur des sujets allant des pouvoirs du comité exécutif au déroulement des assemblées générales. Si vous souhaitez contribuer à la révision de cet important document, contactez-nous au info@stttu.ca.

Que se passe-t-il avec l'évaluation des enseignements ?

Faisant fi de son obligation de négocier prévue dans notre convention collective, et des objections soulevées par vos représentant-e-s, la Direction de la Téléuq a procédé à l'implantation unilatérale de la nouvelle politique d'évaluation le 1^{er} février dernier. Votre syndicat a réagi à cette nouvelle politique en la contestant par un grief. Nous avons aussi boycotté l'appel de candidatures du nouveau comité d'évaluation implanté par la Direction, car il outrepassait l'élection de nos représentant-e-s en assemblée générale annuelle. Il est à noter que des évaluations d'étudiant-e-s sont collectées en ce moment même. Or, votre syndicat surveille la situation de près, et ne tolérera aucune utilisation de données collectées ainsi car,

comme nous l'avons fait savoir à l'employeur, la méthode utilisée ne répond pas à des critères méthodologiques de base.

La parole est à vous !

Vous faites face à une problématique particulière en tant que tuteur ou tutrice et vous vous demandez si vos collègues vivent la même chose que vous? Vous pouvez bien sûr contacter votre comité exécutif au info@stttu.ca. Vous pouvez également ainsi rejoindre le comité de communication pour que cet enjeu soit soulevé au sein du journal syndical. Que ce soit pour partager un bon coup, diffuser vos préoccupations ou faire profiter vos collègues de vos interrogations, la parole est à vous !

Merci à nos collaborateurs et collaboratrices

En décembre dernier, un comité de communications a été créé afin que le syndicat puisse mieux rejoindre ses membres. Esther Delisle, France Drolet et Nancy Turgeon ont ainsi participé à la réalisation de cette première édition du journal syndical. Pour sa part, Martin Châteauvert s'occupe du site web (<http://stttu.ca/>) et du Facebook (<https://fr-ca.facebook.com/stttu.ca/>) du syndicat. Si vous trouvez des articles qui pourraient intéresser vos collègues, acheminez-les lui au martin.chateauvert@telug.ca pour qu'il les partage. Grand merci !